

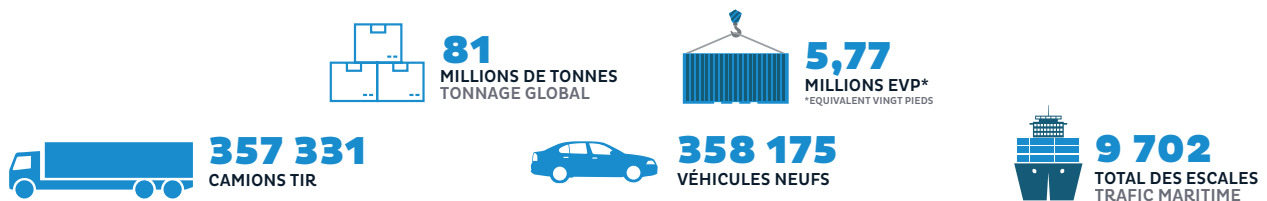
# COMMUNICATION FINANCIERE DU PÔLE PORTUAIRE CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les conseils d'administration des filiales du pôle portuaire du groupe Tanger Med se sont réunis le 16 Mars 2021 en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2020 des sociétés Tanger Med Port Authority (TMPA) et Tanger Med 2 (TM2).

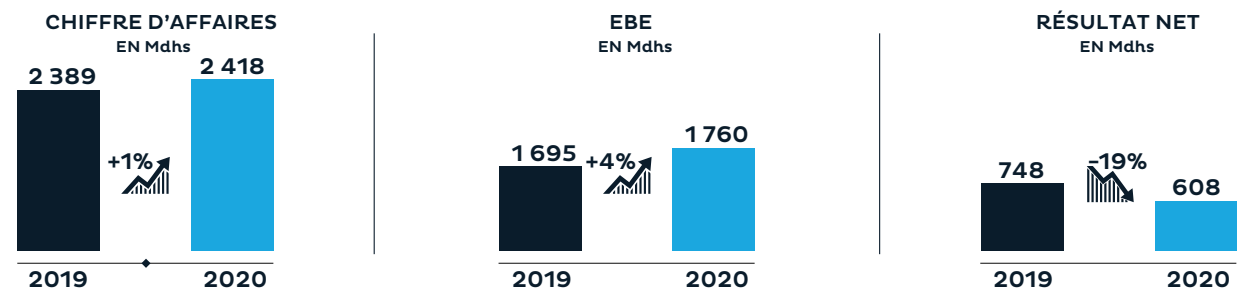
Le pôle portuaire du groupe Tanger Med englobe les sociétés filiales suivantes : Tanger Med Port Authority chargée de l'exploitation du Port Tanger Med 1 et du Port Passagers et Rouliers ainsi que la société TM2 porteuse du projet Tanger Med 2.

Le Pôle Portuaire enregistre un excédent brut d'exploitation de 1 760 MDhs, en progression de 4% par rapport à l'exercice 2019 et ce grâce à la croissance des activités opérationnelles du port Tanger Med 2 (+123%). Il a enregistré également un résultat net consolidé de 608 MDhs (la baisse est expliquée par l'intégration totale de la contribution de 300 MDhs dont 200 MDhs directement par TMPA au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus).

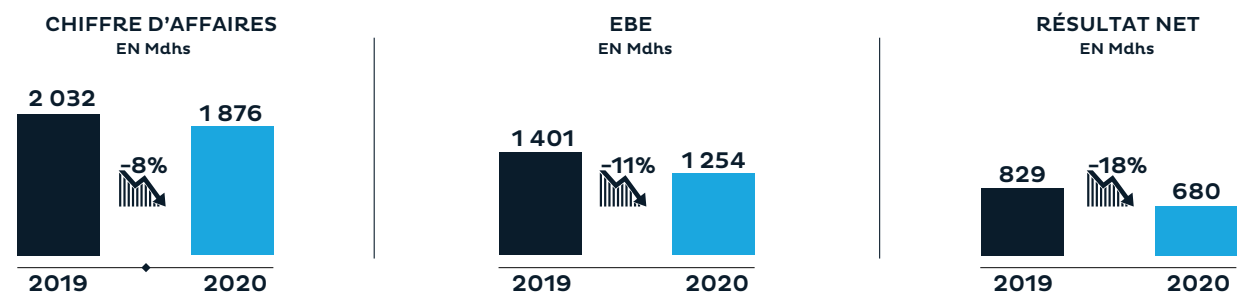
## PRINCIPAUX INDICATEURS DES TRAFICS PORTUAIRES



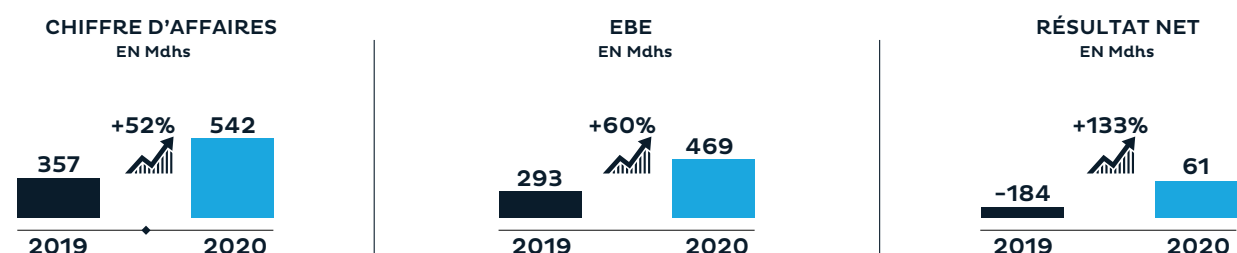
## BILAN CONSOLIDÉ DE L'ACTIVITÉ PORTUAIRE



## PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS PORTUAIRES (PORT TANGER MED 1 ET PORT PASSAGERS ET ROULIERS)



## PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS PORTUAIRES (PORT TANGER MED 2)



BILAN ACTIF AU 31.12.2020

EN MILLIERS DH

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amort & provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)</b>	<b>264 898</b>	<b>63 909</b>	<b>22 152</b>	<b>39 376</b>
• Frais préliminaires				
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	86 061	63 909	22 152	39 376
• Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>253</b>	<b>212</b>	<b>41</b>	<b>52</b>
• Immobilisation en recherche et développement				
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	253	212	41	52
• Fonds commercial				
• Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>12 978 893</b>	<b>554 341</b>	<b>12 424 552</b>	<b>12 537 886</b>
• Terrains				
• Constructions	10 882 255	549 529	10 332 726	10 607 657
• Installations techniques, matériel et outillage	37 499	4 462	33 037	6 790
• Matériel transport				
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	727	350	377	454
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations corporelles en cours	2 058 411		2 058 411	1 922 985
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	<b>44 774</b>		<b>44 774</b>	
• Prêts immobilisés				
• Autres créances financières	44 774		44 774	
• Titres de participation				
• Autres titres immobilisés				
<b>ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)</b>			<b>61 050</b>	
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières			61 050	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E) (F)</b>	<b>13 109 981</b>	<b>618 462</b>	<b>12 491 519</b>	<b>12 683 138</b>
<b>STOCKS (G)</b>				
• Terrains Zones franches				
• Matières et fournitures, consommables				
• Produits intermédiaires et produits résiduels				
• Produits finis				
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>154 313</b>	<b>316</b>	<b>153 996</b>	<b>139 186</b>
• Fournis, débiteurs, avances et acomptes	9 459		9 459	6 686
• Clients et comptes rattachés	135 971	316	135 655	114 049
• Personnel				
• Etat	5 883		5 883	4 247
• Comptes d'associés				
• Autres débiteurs	1 359		1 359	11 447
• Comptes de régularisation-Actif	1 640		1 640	2 758
<b>TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>130 000</b>		<b>130 000</b>	<b>143 943</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)</b>			<b>92</b>	
• (Eléments circulants)				
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>284 404</b>	<b>316</b>	<b>284 088</b>	<b>283 549</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF (J)</b>	<b>132 016</b>		<b>132 016</b>	<b>24 018</b>
• Chèques et valeurs à encaisser				
• Banques, TG et CCP	131 988		131 988	23 983
• Caisse, Régie d'avances et accreditifs	29		29	35
<b>TOTAL III</b>	<b>132 016</b>		<b>132 016</b>	<b>24 018</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>13 526 401</b>	<b>618 778</b>	<b>12 907 623</b>	<b>12 990 705</b>

BILAN PASSIF AU 31.12.2020

EN MILLIERS DH

PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	5 100 300		5 100 300
<b>Capital social ou personnel (1)</b>			
• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé; capital appelé dont versé..... 5 100 300 000,00			
• Prime d'émission, de fusion, d'apport			
• Ecarts de réévaluation			
• Réserve légale	660		660
• Autres réserves			
• Report à nouveau (2)	-389 949		-206 389
• Résultat nets en instance d'affectation (2)			
• Résultat net de l'exercice (2)	61 230		-183 560
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>4 772 240</b>		<b>4 711 010</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>	<b>140 905</b>		<b>144 158</b>
• Subvention d'investissement	140 905		144 158
• Provisions réglementées			
• Report à nouveau (2)	7 607 867		7 572 464
• Emprunts obligataires	3 775 000		3 775 000
• Autres dettes de financement	3 832 867		3 797 464
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>16 116</b>		<b>61 049</b>
• Provisions pour risques	16 116		61 049
• Provisions pour charges			
<b>ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)</b>	<b>149 543</b>		<b>67 672</b>
• Augmentation des créances immobilisées			
• Diminution des dettes de financement	149 543		67 672
<b>Total I(A+B+C+D+E)</b>	<b>12 686 673</b>		<b>12 556 355</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>220 263</b>		<b>424 242</b>
• Fournisseurs et comptes rattachés	53 267		288 417
• Clients créditeurs, avances et acomptes	2 665		3 89
• Personnel	560		902
• Organisme social	40		13
• Etat	218		301
• Comptes d'associés			
• Autres créanciers	4 400		7 500
• Comptes de régularisation passif	159 110		127 103
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>91</b>		<b>9 079</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>	<b>847</b>		<b>847</b>
<b>Total II (F+G+H)</b>	<b>220 949</b>		<b>434 170</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF (I)</b>			
• Crédits d'escompte			
• Crédits de trésorerie			
• Banques de régularisation			
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>		<b>179</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>12 907 623</b>		<b>12 990 705</b>

(1) Capital personnel débiteur  
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTÉ DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2020

EN MILLIERS DH

	OPÉRATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	PROGRES À L'EXERCICE 1	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS 2		
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
• Ventes de marchandises (en l'état)				
• Ventes de biens et services produits	541 584		541 584	356 979
• Chiffre d'affaires	541 584		541 584	356 979
• Variation de stocks de produits (1)				
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation				
• Reprises d'exploitation : Transferts de charges	2 461		2 461	3 806
<b>TOTAL I</b>	<b>544 045</b>		<b>544 045</b>	<b>360 786</b>
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
• Achats revendus (2) de marchandises	66 522		66 522	47 047
• Achats consommés (2) de matières et fournitures				
• Autres charges externes	4 371		4 371	12 295
• Impôts et taxes				
• Charges de personnel	1 427		1 427	4 443
• Autres charges d'exploitation				
• Dotations d'exploitation	296 024		296 024	293 541
<b>TOTAL II</b>	<b>368 343</b>		<b>368 343</b>	<b>357 336</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>175 702</b>	<b>3 449</b>
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>				
• Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés				
• Gains de change	12 188		12 188	8 618
• Intérêts et autres produits financiers	6 116		6 116	9 479
• Reprises financier : transfert charges	155 635		155 635	151 416
<b>TOTAL IV</b>	<b>173 939</b>		<b>173 939</b>	<b>169 512</b>
<b>V. CHARGES FINANCIÈRES</b>				
• Charges d'intérêts	286 674		286 674	279 599
• Pertes de change	5 819		5 819	8 658
• Autres charges financières				
• Dotations financières	92		92	61 469
<b>TOTAL V</b>	<b>292 585</b>		<b>292 585</b>	<b>349 726</b>
<b>VI. RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>-118 646</b>	<b>-180 214</b>
<b>VII. RESULTAT COURANT (III+VI)</b>			<b>57 057</b>	<b>-176 765</b>

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)  
2) Achats revendu ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTÉ DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES (SUITE)

EN MILLIERS DH

	OPÉRATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	PROGRES À L'EXERCICE 1	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS 2		
<b>VIII. RESULTAT COURANT (reports)</b>			<b>57 057</b>	<b>-176 765</b>
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
• Produits des cessions d'immobilisations				
• Subventions d'équilibre				
• Reprises sur subventions d'investissement	3 253		3 253	3 244
• Autres produits non courants	9 277		9 277	269
• Reprises non courantes ; transferts de charges				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>12 530</b>		<b>12 530</b>	<b>3 513</b>
<b>IX. CHARGES NON COURANTES</b>				
• Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
• Subventions accordées	900		900	7 500
• Autres charges non courantes	0		0	0
• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	7 456		7 456	2 809
<b>TOTAL IX</b>	<b>8 356</b>		<b>8 356</b>	<b>10 309</b>
<b>X. RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>			<b>4 174</b>	<b>-6 795</b>
<b>XI. RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)</b>			<b>61 230</b>	<b>-183 560</b>
<b>IMPÔTS SUR LES RESULTATS</b>				
<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>			<b>61 230</b>	<b>-183 560</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>			<b>730 514</b>	<b>533 811</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>			<b>669 284</b>	<b>717 371</b>
<b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>			<b>61 230</b>	<b>-183 560</b>

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

EN MILLIERS DH

MASSES	EXERCICE A	EXERCICE PRÉCÉDENT B	VARIATIONS (A-B)	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement Permanent	12 686 673	12 556 356	-	130 318
2 Moins actif immobilisé	12 491 519	12 683 138	-	191 619
3 = Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	195 154	-126 783	-	321 937
4 Actif circulant	284 088	283 549	539	-
5 Moins passif circulant	220 950	434 170	213 220	-
6 = Besoin de Financement global (4-5) (B)	63 138	-150 621	213 759	-
7 TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	132 016	23 838	108 177	-

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>	-	309 068	-	94 927
• Capacité d'autofinancement	-	309 068	-	94 927
• Distributions de bénéfices	-	-	-	-
<b>* CESSIONS ET RÉDUCTIONS</b>	-	-	-	-
<b>D'IMMOBILISATIONS (B)</b>	-	-	-	-
• Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
• Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
• Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-
• récupérations sur créances immobilisées	-	-	-	-
<b>* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>	-	-	-	38 231
• Augmentation du capital, apports	-	-	-	-
• Subventions d'investissement	-	-	-	38 231
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b>	-	434 988	-	458 668
(nettes de primes de remboursement)	-	-	-	-
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	-	744 055	-	591 825
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS</b>	-	-	-	-
<b>D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	165 454	-	620 752	-
• Acquisitions d'immobilisations incorpor.	-	-	58	-
• Acquisitions d'immobilisations corporelles	165 454	-	620 694	-
• Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-	-
• Augmentation des créances immob.	-	-	-	-
<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>	-	-	-	-
• Remboursement des dettes	256 664	-	249 616	-
<b>DE FINANCEMENT (G)</b>	-	-	-	-
<b>* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	-	-	10 000	-
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	422 119	-	880 369	-
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>	213 759	-	277 055	-
<b>IV VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	108 177	-	11 488	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	744 055	744 055	880 369	880 369

47, rue Abd El Fattah Abdelhalim  
20100 Casablanca

Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah  
Bâtiment C - Tour Ismaïl 3 -  
5ème étage - La Marina - Casablanca  
Maroc

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Aux Actionnaires de la société  
**TANGER MED 2 S.A**  
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel  
Commune Anjra, Route de Fnideq  
Tanger

**AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TANGER MED II S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 9 131 146 335,68 MAD dont un bénéfice net de 61 230 461,87 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TANGER MED II S.A au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans

leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé identifiée	Notre réponse
<p><b>Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises</b></p> <p>En application des termes des documents de concession, TM2 concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.</p> <p>Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.</p> <p>Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.</p> <p>En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances de concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ;</li> <li>• Tester les activités de contrôles clés mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ;</li> <li>• Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.</li> </ul>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable

de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion; Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2021

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

Faïçal MEKOUAR  
Associé

**DELOITTE AUDIT**

Sakina Bensouda-Korachi  
Associé



**TANGER MED 2 S.A**  
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 5.100.300.000,00 DHS CONVERTIBLES  
REGISTRE DU COMMERCE N° 45349, TANGER – ICE N° 000053439000022  
SIEGE SOCIAL : ZONE FRANCHE DE KSAR EL MAJAZ, OUED R'MEL, COMMUNE ANJRA ROUTE DE FNIDEQ – TANGER

## AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société Tanger Med 2 par abréviation « TM2 », Société Anonyme, au capital de 5.100.300.000,00 Dirhams convertibles, ayant son siège à la Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'Mel, Commune Anjra route de Fnideq – Tanger, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le 22 avril 2021 à 11 heures au bureau de TMSA, Route de Rabat à Tanger, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.
2. Présentation de l'activité de l'exercice 2020 et examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2020 et sur les conventions visées à l'article 56 loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telles que modifiée et complétée.
4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
5. Approbation des comptes de l'exercice annuel clos le 31 Décembre 2020.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
8. Désignation du commissaire aux comptes
9. Questions diverses.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.  
La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PROJET DE RÉOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et la considère valable dans tous ses effets.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 61 230 461,87 Dirhams.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2020 comme suit :

- Bénéfice net comptable :	61 230 461,87 DHS
- Déduction des pertes antérieures :	-389 949 816,54 DHS
- Réserve légale :	0 DHS
- Solde :	-328 719 354,67 DHS

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la mission du commissaire aux comptes « DELOITTE » est arrivée à son terme et décide de nommer un commissaire aux comptes et déterminer sa rémunération annuelle pour la durée légale de (3) années 2021, 2022 et 2023

### SIXIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.